

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE



L'an deux mille vingt six, le sept avril à 18 heures 30,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à
Salle du Conseil de la Mairie de Muzillac en séance publique sous la présidence
de M. Bruno LE BORGNE Président.

DATE DE CONVOCATION :
31 MARS 2026

DATE DE PUBLICATION :
10 AVRIL 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 36
Votants : 38

Étaient Présents :

Mme Annick ADVENARD, - M. Patrick BEILLON, - Mme Audrey BERTET, -
M. Eric BLANCHO, - M. Jérôme BLINO, - M. Jean-François BRÉGER, - Mme
Marie-Thérèse CABON, - Mme Aurore CELARD, - M. Julien CHESNIN, - Mme
Nadia CHRISTMANN, - M. Jean-Marie COLOMBEL, - Mme Lauriane
DEGRES, - M. Julien DEMETTRE, - Mme Annie DRENO, - M. Samuel FERET,
- M. Dominique FILLOUX, - M. Patrick GERAUD, - M. Sylvain GUEDAS, - M.
Denis HILLAIREAU, - M. Bruno HUBERT, - Mme Béatrice KEERLE, - M. Marc
LAMOUR, - Mme Stéphanie LANOE ROUBAUT, - M. Bruno LE BORGNE, -
Mme Nathalie LE BOULCH-VILLERS, - Mme Christine LE CADRE, - M.
Pierre-Yves LE JALLE, - M. Denis LE RALLE, - M. Didier LOYER, - M.
Bernard MONTI, - Mme Sylvie NEVES, - M. Noël PAUL, - Mme Odile
PROVOST, - M. Eric ROZE, - Mme Isabelle SIRLIN, - Mme Géraldine TABART

**M. Eric BOSQUILLON DE JENLIS donne pouvoir à M. Jean-François
BRÉGER**

M. Michel CRIAUD donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse CABON

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Géraldine TABART a été élue Secrétaire

**DÉLIBÉRATION N°041 2026 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - ELECTION DES MEMBRES SUPPLÉMENTAIRES DU
BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Le Président rappelle que, par délibération n°39-2026 du 7 avril 2026 le Conseil Communautaire a fixé le nombre de
membres supplémentaires au Bureau Communautaire à 3.

L'élection des membres supplémentaires à siéger au bureau doit se faire au scrutin secret, à la majorité absolue, et de
manière uninominale. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un
troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu.

Le Président fait procéder à l'élection du premier membre supplémentaire du Bureau Communautaire.

- Election du 1^{er} membre supplémentaire du Bureau Communautaire :

Il sollicite les candidats à la fonction à se faire connaître, puis invite le Conseil Communautaire à procéder au scrutin.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, remet, dans l'urne, son bulletin de vote fermé.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 36
- Majorité absolue : 19
- Ont obtenu :
 - Monsieur Jérôme BLINO : 36 voix,

M. Jérôme BLINO, ayant obtenu la majorité absolue, est élu membre du Bureau Communautaire.

Puis, dans les mêmes conditions, le Président fait procéder à l'élection des 2 autres membres du Bureau Communautaire.

- Election du 2 ème membre supplémentaire du Bureau Communautaire :

Il sollicite les candidats à la fonction à se faire connaître, puis invite le Conseil Communautaire à procéder au scrutin.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, remet, dans l'urne, son bulletin de vote fermé.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 37
- Majorité absolue : 19
- Ont obtenu :
 - Monsieur Bernard MONTI : 37 voix,

M. Bernard MONTI, ayant obtenu la majorité absolue, est élu membre du Bureau Communautaire.

- Election du 3 ème membre supplémentaire du Bureau Communautaire :

Il sollicite les candidats à la fonction à se faire connaître, puis invite le Conseil Communautaire à procéder au scrutin.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, remet, dans l'urne, son bulletin de vote fermé.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 8
- Nombre de suffrages exprimés : 30
- Majorité absolue : 16
- Ont obtenu :
 - Monsieur Michel CRIAUD : 30 voix,

M. Michel CRIAUD, ayant obtenu la majorité absolue, est élu membre du Bureau Communautaire.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 10/04/2026
Le Président,

